



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

AC-03(15)

Contrôle d'accès discrétionnaire et obligatoire

Juill. 2026



Gestion des droits d'accès aux systèmes et données

Access Control

AC-03(15) – Contrôle d'accès discrétionnaire et obligatoire (PbM-)

Énoncés :

- a. Appliquer la [Affectation : stratégie de contrôle d'accès obligatoire définie par l'organisation] à l'ensemble de sujets et objets couverts qui sont définis dans la stratégie
- b. Appliquer la [Affectation : stratégie de contrôle d'accès discrétionnaire définie par l'organisation] à l'ensemble de sujets et objets couverts qui sont définis dans la stratégie

Responsable : Aucun

Discussion :

En mettant en oeuvre simultanément une stratégie de contrôle d'accès obligatoire et une stratégie de contrôle d'accès discrétionnaire, il est possible d'offrir une protection supplémentaire contre une exécution non autorisée de code de la part d'utilisatrices ou utilisateurs, ou provenant de processus agissant au nom de ceux-ci. Il est ainsi possible d'empêcher qu'une seule utilisatrice ou un seul utilisateur compromis ou qu'un seul processus compromette tout le système.